

MALADRERIES, LEPROSERIES, HOTELS DIEU ET HEBERGEMENTS CHARITABLES DU COTENTIN MEDIEVAL

L'un des aspects les plus notables de l'héritage des sociétés médiévales réside dans la construction de territoires densément habités et organisés. Qu'il s'agisse des réseaux routiers et de leurs équipements (ponts et chaussées, ports fluviaux et maritimes, auberges), des pôles commerciaux (bourgs à marchés, foires rurales), des centres de production économique et artisanale (moulins à eau, à vent et à marée, poteries, tanneries, forges...) des lieux de pouvoir (châteaux, manoirs) et d'exercice de la justice, des maladreries, des écoles ou des lieux de culte (abbayes, églises, chapelles, oratoires), on ne peut qu'être impressionné par **l'abondance des équipements d'extrême proximité** dont jouissaient les habitants du Cotentin aux XIIe et XIIIe siècles. En tout point, sous la forme d'édifices toujours existants, de vestiges archéologiques, parfois de simples traces laissées dans la toponymie ou de mentions dans les sources écrites, ce sont des milliers d'indices qui permettent de dessiner un paysage étonnamment structuré. Sans présumer ici de la vocation plus ou moins charitable, répressive ou prédatrice de ces équipements, ni de la qualité des services fournis à la population (la justice était-elle équitable ? les écoles de bon niveau ? les auberges confortables ?...), ils sont indiscutablement le reflet d'un encadrement très étroit des communautés villageoises. Sans se nourrir d'une nostalgie mal appropriée, ce constat d'extrême proximité peut aujourd'hui nourrir une réflexion sur l'échelle de nos propres équipements et de nos services à la population, sur les notions d'espace vécu et de mobilité, ou sur le problème très contemporain des déserts médicaux.



Vasteville, ancienne chapelle de la Madeleine, aujourd'hui disparue

Il est à ce titre un dossier particulièrement sensible et révélateur, renvoyant malheureusement à une actualité brûlante, celui **des établissements médicaux** et du soin apporté aux malades dans le Cotentin du Moyen-âge. Outre les nombreuses maladreries et les hôpitaux dont nous proposons aujourd'hui d'ouvrir la liste, le soin des corps concernait une infinité de **lieux d'intercession surnaturelle**, renvoyant davantage au domaine de la **foi** qu'à celui de la médecine, au sens du moins où nous pouvons l'entendre aujourd'hui. Les fontaines miraculeuses vouées aux saints guérisseurs, les sanctuaires mariaux spécialisés dans la protection des mères en couche et de leurs nourrissons, les reliques insignes et les milliers de statues de nos églises offraient autant de recours quotidiens



Fontaine du bienheureux Thomas Hélye, Vauville

face à la maladie et à la mort. Dans la liturgie annuelle de la célébration des saints, ne rappelait-on régulièrement aux fidèles leur vertu thaumaturge, leur capacité, tel **saint Marcouf** à rendre « *la lumière à ceux qui ne voyaient pas, la voix à ceux qui ne parlaient point, l'ouïe aux sourds, la marche droite aux boiteux, ainsi qu'aux paralytiques* » ? Au XIII^e siècle, le récit de la vie du bienheureux **Thomas Hélye**, prêtre originaire de Biville (+1257), vient témoigner de façon éclatante de la capacité que l'on prêtait alors à Dieu d'octroyer un pouvoir de guérison aux plus valeureux de ses serviteurs, de leur vivant comme sur leur tombe.

Sans développer ici tous ces aspects, ni s'arrêter en détail sur l'origine et la chronologie des différentes épidémies ayant pu affecter les populations du Cotentin entre le VI^e siècle (peste de Justinien) et le XIV^e siècle (grande peste noire), nous proposons d'ouvrir dans cette notice une liste des différents équipements médicaux inventoriés dans notre proche environnement. Il ne s'agit pas d'une liste fermée ni exhaustive, nous continuerons de l'alimenter au fil des jours prochains, et chaque signalement de lecteur pourra utilement contribuer à l'enrichir. A la suite de la liste des maladreries et léproseries viendront les hôpitaux et autres établissements charitables.

Maladreries et léproseries du Cotentin



BNF, manuscrit français 9140, fol. 151v, lépreux

De nombreux débats animent les historiens autour des origines et du développement de la **lèpre**, qui fut par définition la maladie du Moyen âge en France. Attestée depuis l'Antiquité (cf. *miracle de la guérison des lépreux dans l'évangile selon saint Luc*) elle se propage surtout au XII^e siècle, en lien avec les croisades et en raison de l'accroissement de la population.

Les premières lois médiévales sur l'exclusion des lépreux remontent au début de l'époque mérovingienne (*concile d'Orléans de 549*). Elles recommandent dans le même temps aux évêques de « *visiter les lépreux et de les assister des revenus de sa maison* ».

Lorsqu'un lépreux était reconnu tel, le curé procédait à un office de la séparation, dans l'église du village, avant de le conduire à la léproserie pour y célébrer une « messe des lépreux » (assimilée à une messe des morts). On lui indiquait alors sa **séparation définitive d'avec ses proches et sa famille**. Il ne devait plus communiquer avec les vivants. On lui imposait le port de la crécelle et d'un bidon de bois pour mendier des aumônes, d'un chapeau qu'il ne devait jamais ôter, de gants pour éviter de se blesser et de communiquer la maladie. A ces prescriptions, l'évêque de Coutances Robert d'Harcourt (1291-1315) ajoutait au début du XIV^e siècle le port obligatoire d'une chape, **l'interdiction de fréquenter les marchés et autres lieux peuplés, l'interdiction de vendre les porcs élevés dans la maladrerie, et même de mendier !**

Non jugulée par les persécutions du XIV^e siècle, la lèpre ne semble avoir disparu du Cotentin que dans le cours du **XVI^e siècle**. En 1541 les malades de Rauville-la-Place s'opposaient encore aux officiers royaux pour conserver les revenus des deux foires annuelles qui permettaient leur subsistance. Mais la tendance globale était désormais à la suppression des léproseries, devenues inutiles, et à la captation de leurs nombreuses richesses. Dans les années 1670-1690, sous le règne de Louis XIV, les revenus des maladreries sont définitivement confisqués et rattachés aux hôpitaux royaux.

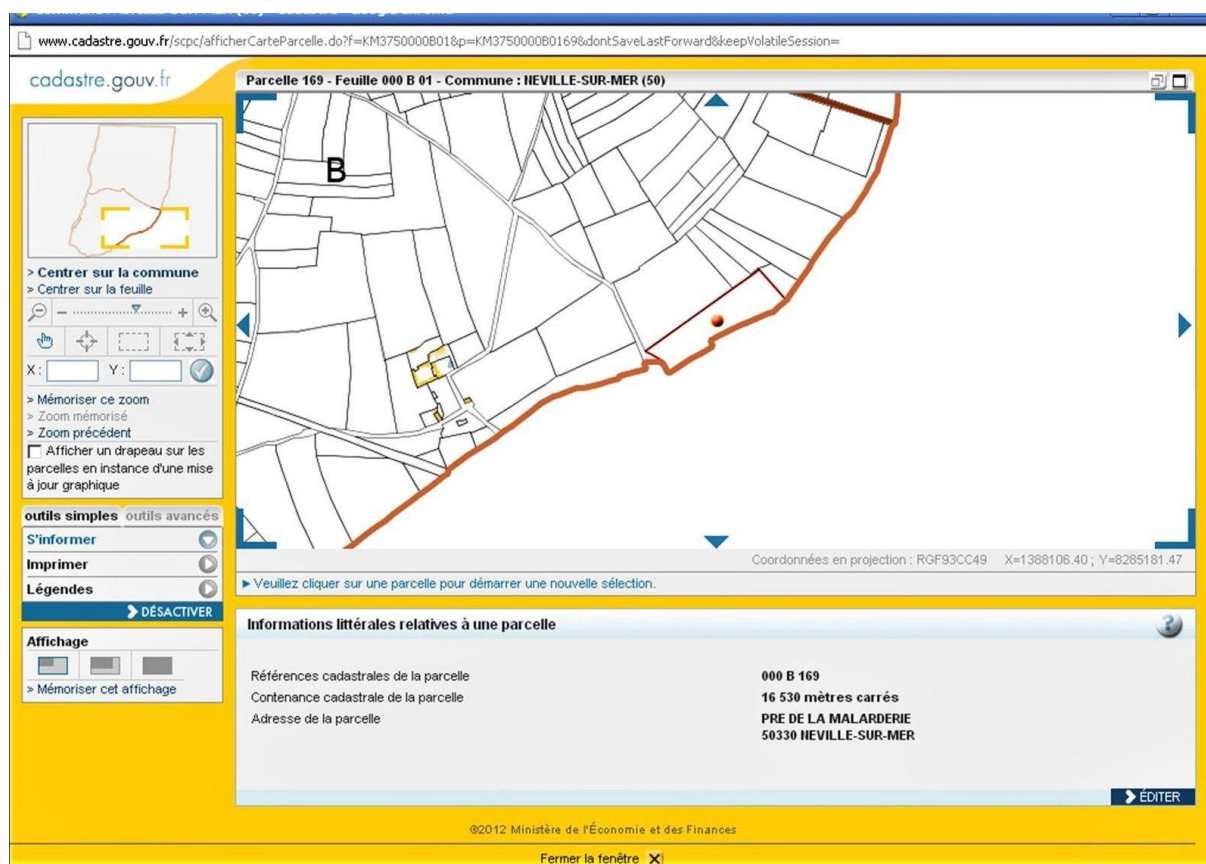


Condé-sur-Vire, maladrerie du Goulaye, la chapelle de la Trinité

En dépit de leur multitude, les maladreries ont laissé **peu de traces dans notre environnement**. Il subsiste à Condé-sur-Vire (Saint-Lois, jadis au diocèse de Bayeux), sur le site de l'ancienne maladrerie du Goulay, un ensemble presque complet de bâtiments datant du début du XIV^e siècle, organisés autour d'une vaste cour centrale, avec chapelle, aile des malades, maison du chapelain, porterie, grange à Saint-Lô on peut voir encore la chapelle, très restaurée, de l'ancienne maladrerie de la Madeleine et, à Champeaux (Avranchin), quelques vestiges de la maladrerie Saint-Blaise. Dans la presque île du Cotentin l'ultime sanctuaire de maladrerie encore conservé, bien que très remanié, semble être la chapelle de la Délivrance, anciennement Saint-Jacques des Lépreux, à Rauville-la-Place. Sur la lande de Vasteville, la chapelle de la Madeleine, encore debout en mars 2010, a malheureusement été détruite par son propriétaire.

La bibliographie jointe recense les principaux articles et outils documentaires utilisés pour dresser l'inventaire des maladreries du Cotentin. Le plus précieux est le « **Livre Blanc** » ou « pouillé » de 1332, recensant les bénéfices ecclésiastiques du diocèse de Coutances, qui contient d'intéressantes précisions sur ces établissements mais n'offre probablement qu'un état partiel, voir déjà résiduel, des sites existants. Enfin, la recherche toponymique portant sur les termes de « **maladerie** », « **maladrie** » ou approchant, ou sur des vocables tels que Saint-Blaise ou la Madeleine, apporte des résultats intéressants et les données les plus neuves. Un travail de localisation de ces occurrences sur le cadastre actuel a déjà permis de recenser une dizaine de sites, mais la démarche reste à conduire de façon plus systématique.

(Note à l'intention d'éventuels contributeurs : le site internet cadastre.gouv.fr, permet, commune par commune, de conduire une recherche portant sur les noms de lieux, pour ceux du moins qui n'ont pas encore été supprimés en raison de l'application des règles postales de numérotation par voie).



Un exemple de repérage sur le site internet "cadastre.gouv"

Bibliographie sommaire

Léopold DELISLE, « La léproserie de Bolleville », Annuaire du département de la Manche, 1892, p. 16-27 ;

François DUBOSC, Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, Manche. Archives ecclésiastiques. Série H, Tome I, Saint-Lô, 1866 ;

François DOLBET, Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, Manche. Archives ecclésiastiques. Série H, Tome III, Saint-Lô, 1912 ;

Paul LECACHEUX, Essai historique sur l'hôtel-Dieu de Coutances, vol. I, Paris, 1895 ;

LECHAUDÉ-D'ANISY, « Recherche sur les léproseries et maladreries, dites vulgairement maladreries, qui existaient en Normandie », Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 1847, t. XVII, p. 149-212 ;

Auguste LONGNON, Pouillés de la province de Rouen, Paris, 1903 ; M. RENAULT, « Nouvelles recherches sur les léproseries et maladreries en Normandie », Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, vol. 28, 1871, p. 106-148.

Inventaire

Amfreville (anc. canton de Sainte-Mère-Eglise) : La léproserie d'Amfreville est citée en 1257, dans une charte confirmant aux religieux de de l'abbaye de Blanchelande la possession d'une demi acre de terre située « près la léproserie d'Amfreville » (*Inventaire sommaire archives de la Manche*, H. 1063).

Anneville-en-Saire (anc. canton de Quettehou) : Mention dans le « **Livre Noir** » ou pouillé du diocèse de Coutances de 1332 d'une chapelle de Tous-les-Saints, non rattachée à l'église paroissiale mais destinée aux lépreux, avec un chapelain affecté à sa desserte, qui en percevait les revenus (*est alia capella Omnium Sanctorum, que non est annexa ecclesie, pro leprosis parrochie. Capellanus dicte capelle percipit omnes fructus et habet curam dicte capelle et leprosorum*).

Beaumont-Hague : L'an 1225, don par Richard Folliot, seigneur de Carneville, aux lépreux de Beaumont (*Inventaire sommaire archives de la Manche*, H.8639).

Beuzeville-au-Plain (anc. canton de Sainte-Mère-Eglise) : chapelle Saint-Thomas située en bordure de la voie romaine conduisant de Valognes (Alauna) vers la baie des Veys. Le vocable de saint Thomas (Beckett) pourrait ici renvoyer à une maladrerie, ou un hébergement charitable.



La chapelle Saint-Thomas de Beuzeville-au-Plain, sur la carte de Mariette de la Pagerie (1689)

Biville (anc. canton de Beaumont-Hague) : «Un endroit nommé la maladrerie dans les mielles de Biville, fait présumer qu'il y eut là autrefois un lazaret » (*Annuaire de la Manche*, vol. 6, 1834, p. 74).

Bolleville (anc. canton de la Haye-du-Puits) possédait un prieuré de l'abbaye de Lessay à usage de léproserie, placé sous le vocable de **Sainte-Marie-Madeleine**. Cet établissement fait l'objet d'un article détaillé de Léopold DELISLE, (« *La léproserie de Bolleville* », *Annuaire du département de la Manche*, 1892, p. 16-27), relatant sa fondation par Richard de la Haye, baron de la Haye-du-Puits avec l'assentiment de l'évêque d'Algaré (1124-1151). Les closes des concessions faites au profit de cet établissement par les familles des lépreux montrent qu'il s'agissait d'un établissement élitiste, réservé surtout à des membres de la noblesse, tels Guillaume, frère de Jourdain, de Barneville, ou Philippe, frère de Guillaume de Magneville, seigneur d'Olonde à la fin du XII^e siècle. Par des dispositions spécifiques, on s'assure que la dame du Rozel, malgré sa maladie, gardera à son service une chambrière attitrée, et que Geoffroi, fils d'Onfroi du Moulin, recevra tous les deux ans pour se vêtir, une chape, un manteau garni de peau et une pelisse.

Pour ressource, les lépreux de Bolleville percevaient aussi les revenus de deux foires annuelles, l'une à la sainte Marie-Madeleine et l'autre à la saint Barthélémy. Ils disposaient d'une chapelle vouée à Saint-Clair, où étaient célébrées deux messes chaque semaine. On justifie au XV^e siècle la disparition de cette léproserie du fait que « Les lépreux de Bolleville, pour leurs énormes démérites, fautes et crimes, furent par autorité de justice détruits et brûlés, et que la léproserie même fut démolie, anéantie et détruite ». Cet événement est postérieur à la grande répression de 1321, puisqu'en 1332 sont encore mentionnées la « maison des lépreux » (*domus leprosorum*) et la chapelle qui se trouvait dedans (*in dicta domo est quedam capella*). Il n'est pas exclu que de tels reclus, issus de la classe combattante, équipés pour certains de chevaux, se soient authentiquement livrés à des exactions sur les populations environnantes.

Bricquebec : d'après un document de 1440 il existait une maladrerie à Bricquebec, située à trois kilomètres environ du bourg, auprès de l'actuel hameau du Foyer, auprès de la route de Valognes. Une chapelle vouée à Saint-Blaise lui était associée, qui fut selon l'abbé Lebreton détruite à la Révolution. Son plan figure encore, à l'extrême fin du XIX^e siècle, sur le cadastre révisé de Bricquebec.



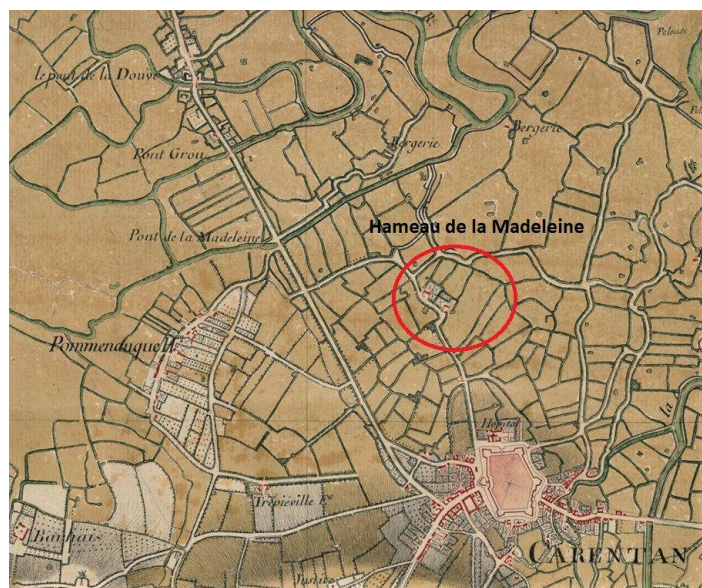
L'ancienne chapelle Saint-Blaise du hameau du Foyer à Bricquebec (cadastre ancien)

Brix (anc. canton de Valognes) : Au pied de l'éperon qui supporte le château et le village de Brix, le lieu-dit Saint-Thomas est lié à une chapelle disparue qui se trouvait au nord de l'ancien presbytère, près de la Ferme des Forges. Son vocable comme sa position, à l'écart du bourg, au carrefour des routes dites jadis « *la querrière Adam* » et « *la voie haguaise* », suggère qu'il s'agissait peut-être d'une chapelle de maladrerie, fondée - comme elles le furent souvent en Normandie - dans le dernier quart du XII^e siècle, sous le vocable de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, martyrisé le 29 décembre 1170.



Localisation du Hameau Saint-Thomas à Brix

Carentan : La **léproserie de la Madeleine**, sise au hameau du même nom, en bordure de la chaussée reliant Carentan aux Ponts d'Ouve, est attestée dès l'an 1200, à l'occasion de la création d'une foire, fondée en sa faveur par le roi Jean-sans-Terre. En 1492 le trésor de l'église de Carentan procédait avec les malades de la Madeleine à un échange de terres sises juxta la terre aux malades.



Carte des ingénieurs du roi aux archives de Vincennes, vers 1770/80 : détail la Madeleine à Carentan

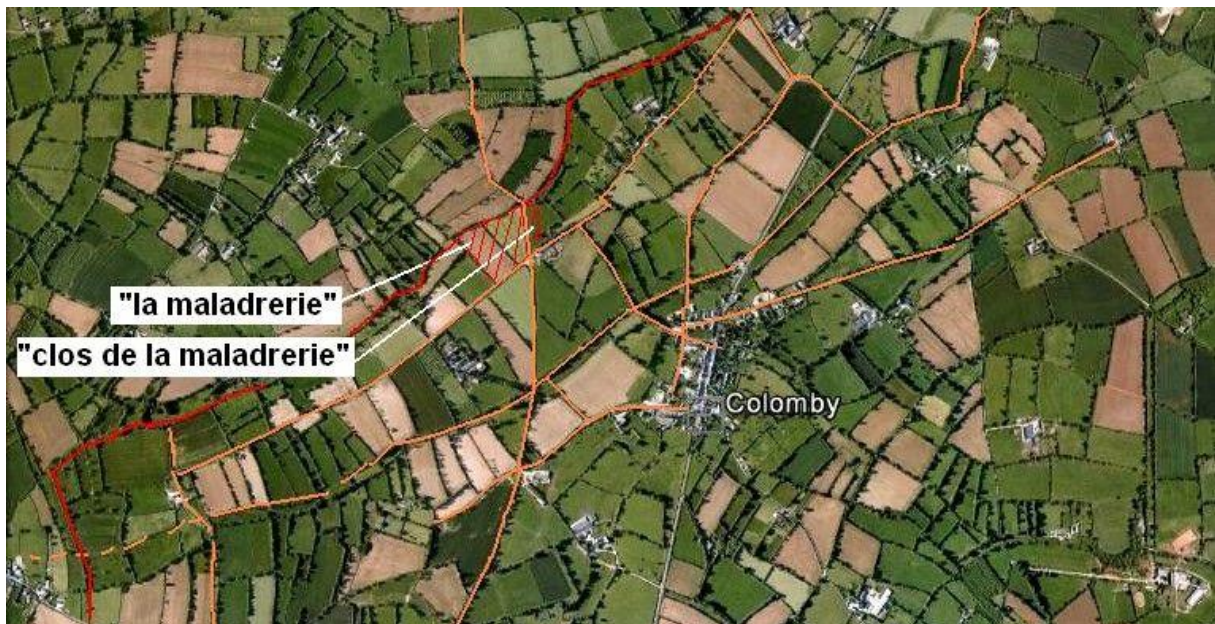
Carquebut : On trouve à Carquebut (anc. Canton de Sainte-Mère-Eglise) plusieurs lieux-dits « la haute messe », « la messe »... regroupés en limite de paroisse (cadastre A 380). Ce toponyme est peut-être dérivé du terme « messel », « mesel », « meséau », « meseu » (...), désignant le lépreux en ancien français.

Cherbourg : La léproserie de Cherbourg est mentionnée en 1224, comme se trouvant non loin de la maison de Thomas de la Buaille. Elle est également attestée par l'inventaire des biens ecclésiastiques du diocèse de Coutances dressé en 1332, évoquant l'existence d'une **chapelle Saint-Thomas** auprès de laquelle résidaient les lépreux de la ville. Cet établissement percevait alors un tribut annuel sur les marchands venant vendre leurs produits à la foire Saint-Martin, que se partageaient les lépreux et le prêtre desservant, chargé de l'entretien de la chapelle. Le prêtre devait s'assurer que les malades jouissent d'une sépulture chrétienne et était tenu de leur administrer les sacrements ecclésiastiques. L'oratoire des lépreux est dit se trouver auprès du cimetière de l'église de Cherbourg, à l'intérieur de l'hôpital de la ville. Selon la tradition érudite, cette léproserie fut initialement établie sur le site d'un ermitage, dont la chapelle, d'abord placée sous le vocable de saint Achard, fut ensuite attribué à saint Thomas Becket.

- Cf. A.E. LESDOS, « L'Ermitage de Saint-Achard ou Saint-Thomas et la léproserie de Cherbourg », *Mémoire de la Société impériale académique de Cherbourg*, 1856, p. 122-125.

Cérences : Les « *Lépreux de Notre-Dame ou Sainte-Trinité de Cérences* » percevaient à la fin du XIIe siècle une rente versée par le trésor ducal.

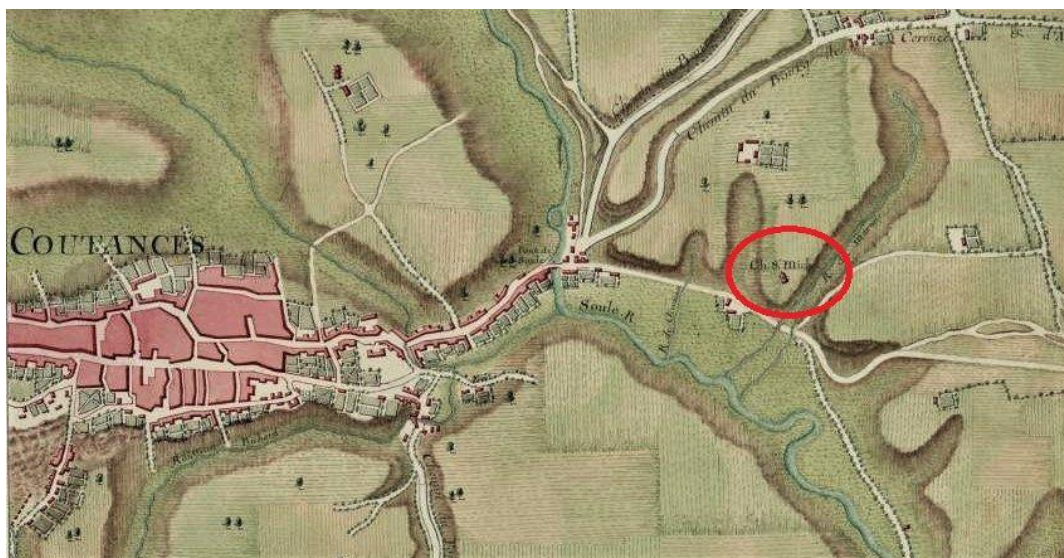
Colomby (anc. canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte) : parcelles nommées « les Maladreries », « le Clos de la maladrerie » sur le cadastre actuel (C. 193/194 et D. 149), auprès de la route D.146 conduisant vers Morville.



Colomby, localisation des lieux-dits « les maladreries », « le Clos du Cotentin »

Coutances : La maladrerie Saint-Michel de Coutances est attestée depuis le tout début du XIIIe siècle et se trouvait au sud de la ville, sur la lande d'Orval. Au début du XIVe siècle, l'établissement était

administré par un receveur travaillant pour le compte des bourgeois de Coutances. Le prêtre chargé d'officier dans la chapelle saint Michel était nommé par l'évêque. Cette léproserie fut rattachée à l'hôtel-Dieu de la ville en 1695.



La chapelle Saint-Michel de Coutances (Atlas Trudaine c. 1745)

Le Désert (anc. canton de Saint-Jean-de-Daye) : La léproserie de la Perrine, sur la commune du Désert, existait déjà au début du XIII^e siècle, ayant bénéficié avant 1204 de la fondation d'une foire par privilège du roi Jean-sans-Terre (1199-1216). Elle se trouva rattachée en 1238 à un prieuré de frères Trinitaires, établi à la Perrine par Guillaume du Hommet, seigneur du lieu. On rencontre parmi les donateurs du prieuré, les nommés Guillaume de Grouchy, Guillaume Revel et Guillaume de Saint-Denis, tous les trois lépreux. Guillaume de Grouchy, écuyer, avait donné 15 livres et un lit complet. Robert, son frère, 30 sous. Selon François Dubosc, « *lors de la disparition complète de la lèpre, les revenus de la léproserie durent être incorporés à ceux du prieuré* ».

- Cf. François DUBOSC, « Notes pour servir à l'histoire du prieuré de la Perrine (Lu dans la séance générale du 23 octobre 1848) », Notices Mémoires et Documents publiés par la Société d'agriculture d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, vol. I, 1851, p. 111-118.



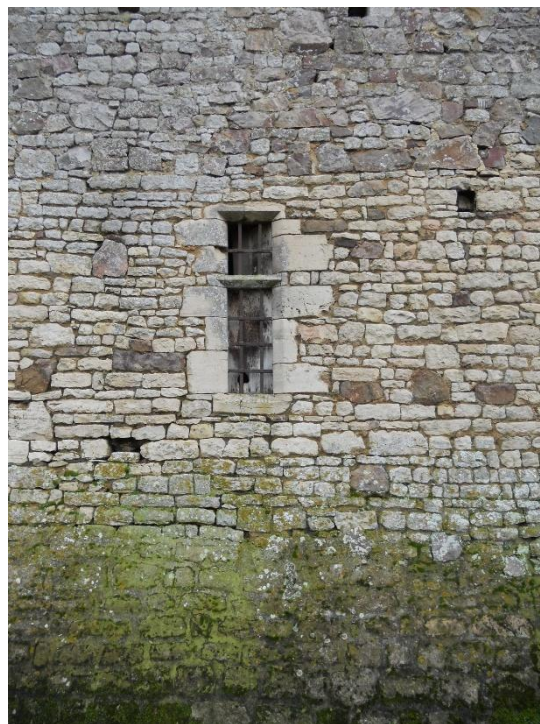
Eroudeville (anc. canton de Montebourg) : Au XIV^e siècle le prêtre suppléant de l'église de Saint-Floxel devait célébrer deux messes par semaine dans la chapelle des lépreux d'Eroudeville (*Et habet vicarius necesse celebrare bis in septimana in capella leprosarie de Aroudevilla*). Charles de Gerville a signalé au début du XIX^e siècle la découverte de plusieurs sarcophages à l'emplacement de cette ancienne chapelle, placée sous le vocable de Saint-Clair.

Site de l'ancienne maladrerie Saint-Clair à Eroudeville (à l'entrée de Montebourg) – BNF

Flottemanville-Hague (anc. canton de Beaumon-Hague) : lieux dits « les maladies » et « la petite maladie », au sud de l'église, en limite de paroisse (cadastre actuel, parcelle A. 391).

Lessay : En 1408 est mentionné le « *quemin tendant de Criences à la maladrerie de Lexé* » (chemin tendant de Créances à la maladrerie de Lessay). Cette maladrerie se trouvait au sud du bourg, non loin de la chapelle Notre-Dame de la Lande.

Lieusaint (anc. canton de Valognes) : En 1238, des rentes sont données par le dénommé Guillaume Bausebois, clerc, sur une pièce de terre assise « *auprès du ménage des Lépreux de Lieusaint* » ; On trouve aussi mention, en 1427, d'une terre nommée « *le pré du cimetière des Lépreux* », et d'un « *quemin allant de Valoingnes à la maladrerie* ». Cette ancienne maladrerie correspond à la ferme dite de la Madeleine, qui a conservé le vocable que portait la chapelle des lépreux. Cet établissement semble avoir disparu assez tôt, remplacé à la fin du XVe siècle par l'hôtel Dieu de Valognes. La maladrerie de Lieusaint se trouvait en limite nord-est de la paroisse, en bordure de l'ancienne voir romaine de Valognes (Alauna) à Coutances.



La maladrerie de Lieusaint sur la carte de la Mariette de la Pagerie / Lieusaint, la Madeleine, logis du XVe siècle (détail)

Magneville (anc. canton de Bricquebec) : Lieu-dit « les maladreries », « la maladrerie du chemin » sur le cadastre ancien et le cadastre actuel, en limite paroissiale de Golleville, auprès de la grande route menant de la baie des Veys à Surtainville, dite « carrière Bertran » (avoisine « la terre au loup »).



Magneville, localisation des toponymes « les maladreries » sur le cadastre ancien de la commune

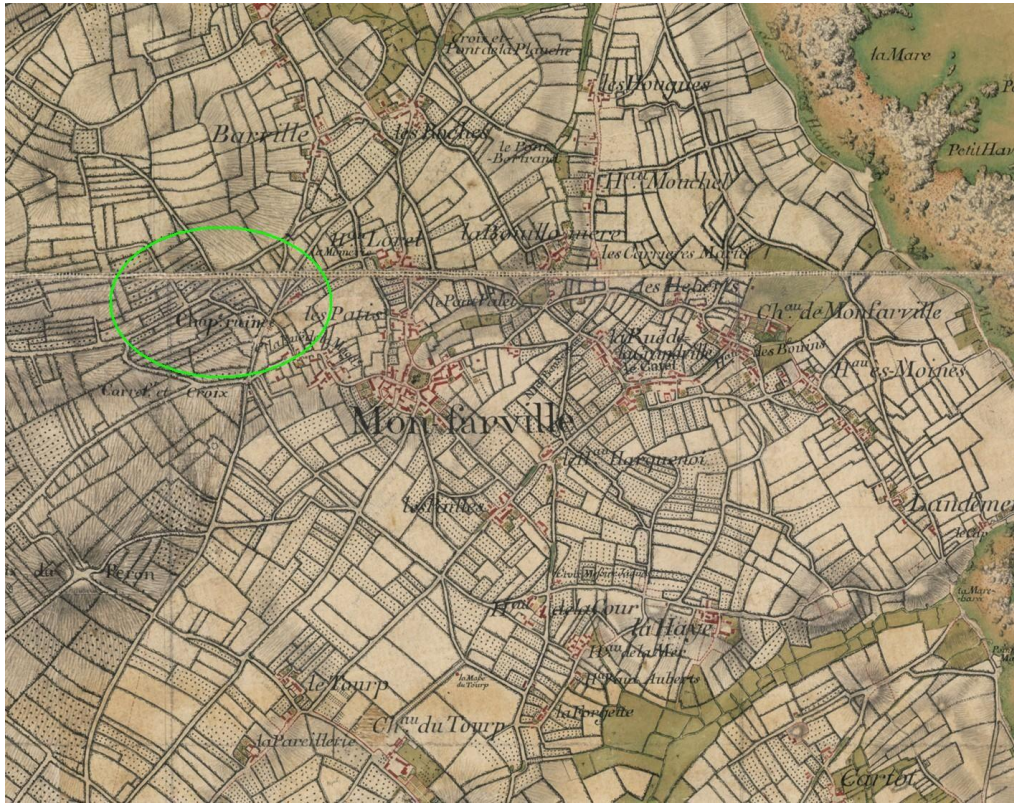
Martinvast (anc. canton d'Octeville) : On trouve mention en 1409 de « *trois vergées de terre assises en la paroisse de Martinvast, eu trans de la maladrerie, bute au chemin de Bricquebec à Cherbourg* ».

Le Mesnil-au-Val (anc. canton de Tournelville) : Le lieu-dit « la maladrerie » (pour maladrerie ?) figure sur le cadastre actuel (parcelle B. 900).

Mobecq (anc. canton de la Haye-du-Puits) : La « maladrerie de Bô » à Mobecq est citée dès le XII^e siècle dans le cartulaire de l'abbaye de Blanchelande. Selon l'abbé LECANU (Histoire du diocèse de Coutances, t. I p. 193), les biens de cette maladrerie furent réunis après 1687 à l'hôpital de Saint-Sauveur-le-Vicomte (installé par Louis XIV dans le château médiéval), qui devait à ce titre entretenir deux pauvres de la paroisse de Mobecq.

Montfarville (anc. canton de Quettehou) : La maladrerie de Montfarville est bien attestée depuis le début du XIII^e siècle. En 1210 est mentionnée la « *foire des lépreux* », dont les revenus appartenaient à l'abbaye de Montebourg. En 1225, Samson Folliot, seigneur de la paroisse, figure parmi les bienfaiteurs de cet établissement. Le pouillé de 1332 précise que la chapelle des lépreux de Montfarville, vouée à sainte Marie-Madeleine était desservie par un vicaire, qui touchait une rémunération de 10 deniers lorsqu'il procédait à l'inhumation de pensionnaires défunts. Le curé de la paroisse était tenu chaque année de venir y célébrer une messe, le jour de la foire, à la sainte Marie-Madeleine. Par une disposition fréquente mais rarement évoquée dans nos sources, le curé devait aussi hériter des biens des lépreux, qui n'étaient pas eux-mêmes autorisés à établir un testament.

Il est indiqué dans un document de 1456 que la léproserie de la Madeleine de Montfarville venait « *butter sur le Chemin du Roi* ». La mention « *chapelle ruinée* » repère sa position sur un plan levé vers 1780 par les ingénieurs du roi. Elle se trouvait à l'est du village, en bordure de la route de Barfleur (à l'emplacement précis de « Top Garage »). Son souvenir s'est conservé dans le nom de la rue voisine, baptisée « *rue de la Madeleine* ». Ses revenus ont été attribués en 1696 à l'hôtel-Dieu de Valognes.



Montfarville, la chapelle de la Madeleine sur un plan levé vers 1780 par les ingénieurs du roi

Moyon (anc. canton de Tessy) : La léproserie Saint-Germain de Moyon est citée dans un acte de 1256, mentionnant sa donation au prieuré de Brewton en Angleterre. En 1260 l'établissement revint par échange à l'abbaye de Troarn (Calvados).



Saint-Jacques-de-Néhou, statue de Saint-Roch (saint protecteur contre la peste)

Néhou (anc. canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte) : la chapelle de la maladrerie de Néhou, fondée par Richard de Vernon, fut consacrée en 1222 par l'évêque de Coutances sous le vocable de Saint-Jean, sa desserte étant confiée aux frères de l'hôtel-Dieu de Saint-Lô. Cette fondation aurait elle-même été précédée par une première maladrerie, disposant d'une chapelle vouée à Saint-Gilles, au profit de laquelle une foire avait été fondée en l'an 1200 par le roi Jean-Sans-Terre. Un acte du XVe siècle précise que cette chapelle était désormais vouée à la Vierge, ce qui fait le troisième vocable attesté pour un même sanctuaire ! La maladrerie Saint-Jean, était connue également sous le nom de « *prieuré du Belarbre* » ou « *chapelle de Montroc* » avant d'être reconstruite en 1823, pour devenir l'église paroissiale de Saint-Jacques de Néhou.

Neville-sur-Mer (anc. canton de Saint-Pierre-Eglise) : un lieu-dit « le pré de la maladerie » (pour maladerie ?) figure sur le cadastre actuel (parcelle B. 169).

Nicorps (anc. canton de Coutances) : Lieu-dit « la maladrerie » (IGN) non loin du village et de l'église Saint-Corneille.

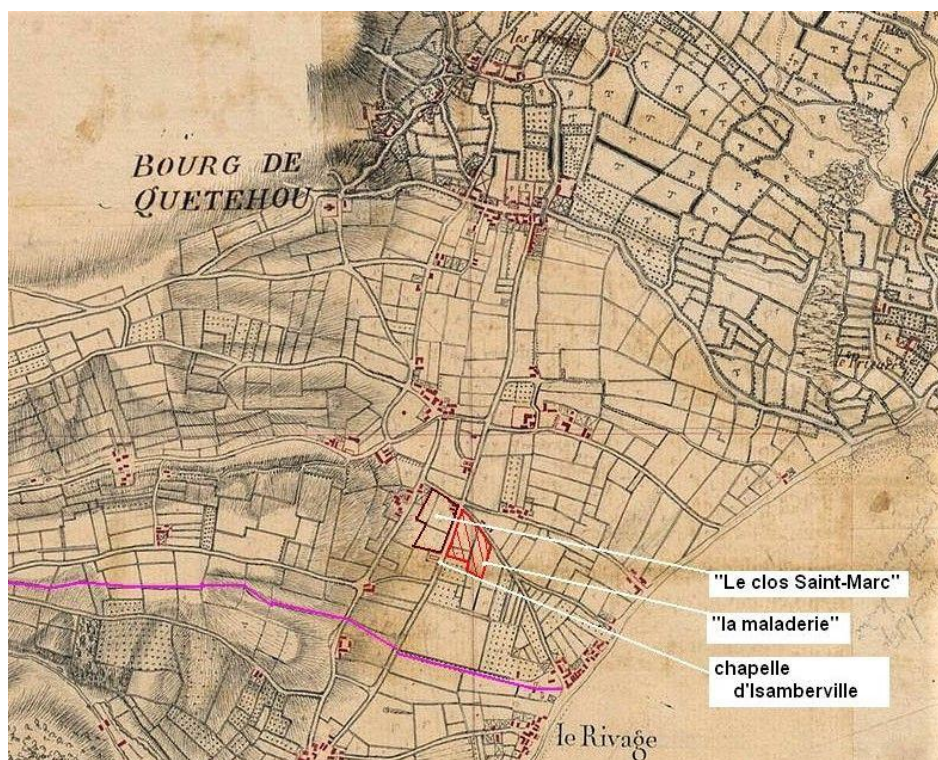
Omonville-la-Rogue (anc. canton de Beaumont-Hague) : Sur une hauteur, auprès d'un tertre dit le Hutch-Heu et d'un ancien lazaret, aurait existé une fontaine dite de la Maladerie (Anselme DELAPORTE, *Annuaire du département de la Manche*, 1834). Nous n'en avons pas retrouvé trace.

Percy (anc. canton de Gavray) : Le lieu-dit « la maladerie » figure sur la carte IGN.

Querqueville : On trouve mention en 1433 d'« une pièce de terre d'une vergie, assise en Querqueville à la Marche, bute sur le tournail de la Maladerie et au chemin du Roy ».

Quettehou : L'existence de la léproserie de Quettehou est mentionnée dans le « Livre Blanc » ou pouillé de 1332, d'après lequel il n'était pas d'usage de célébrer la messe dans l'oratoire de la léproserie. Comme à Montfarville, le curé héritait des lépreux, et devait leur administrer les sacrements et la sépulture. Cette maladerie se trouvait au sud du bourg de Quettehou, en bordure de route, auprès de la chapelle d'Isamberville.

- « *Item quoddam oratorium leprosorum est in dicta parrochia, in quo non fuit consuetum missas celebrari. Rector percipit oblationes super dictis leprosis et mobilia cujuslibet, quando decesserint, et ministrat eidem sacramenta et ecclesiasticam sepulturam* ».



Localisation de la maladerie de Quettehou sur un plan levé vers 1780 par les ingénieurs du roi

Quettreville-sur-Sienne : Un lieu-dit « la maladrerie » figure sur le cadastre actuel (ZI 1, 2, 4 et voisines).



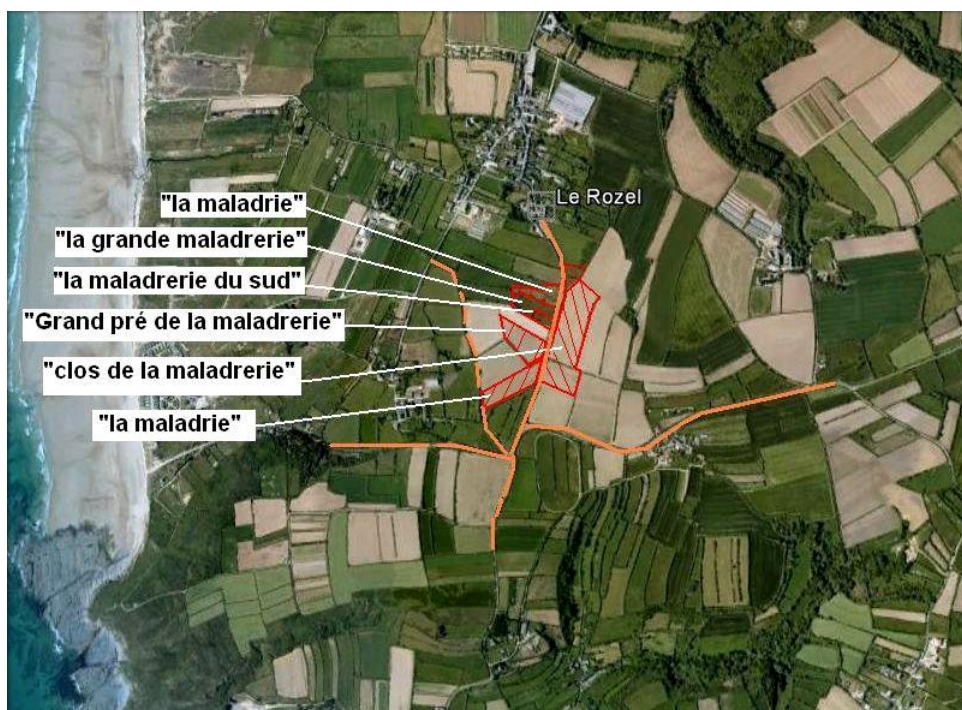
Rauville-la-Place, chapelle Notre-Dame de la Délivrance, autrefois Saint-Jacques des Léproux

Rauville-la-Place, le Mont-de-la-Place : La fondation de la léproserie du Mont de la Place, à Rauville est datée de 1126, sous le règne d'Henri 1er Beauclerc. Guillaume de Vernon, baron de Néhou, lui attribue au début du XIIIe siècle une partie de la « Foire ès Morts » et de la foire Saint-Laurent, qui se tenaient à ses abords. En 1332, la chapelle des lépreux de la Place (*capella leprosorium des Platea*) ne disposait plus d'aucun revenu. Le 29 juillet 1541, les malades de la lèpre et le curé de Rauville, « *administrateur d'iceux malades* », présentèrent une requête visant à récupérer les revenus qu'ils percevaient sur les deux foires Rauville, alors « *saisis en la main du roi* ». Ces deux foires se sont longtemps maintenues à

Rauville, l'une le 9 août, veille de la fête St-Laurent, l'autre le 5 novembre. Vers la fin du XVIe siècle, la chapelle Saint-Jacques des lépreux fut entièrement reconstruite et vouée à Notre-Dame de la Délivrance. Elle constitua dès lors un lieu de pèlerinage et de dévotion pour les femmes en attente d'un enfant.

Ravenoville (anc. canton de Sainte-Mère-Eglise) : Le lieu-dit, « la Maladerie » figure sur le cadastre actuel de la commune (parcelle A1).

Le Rozel (anc. canton des Pieux) : On trouve au Rozel une série de lieux-dits « la grande maladrerie », « la maladrerie », « la maladrerie », « le clos de la maladrerie »... sur le cadastre actuel, hors du village, au sud, sur le bord de la route (A. 104, 105, 134, B. 209...).



Emplacement de la maladrerie au Rozel

Sainte-Croix-Bocage (commune rattachée à Teurtheville-Bocage, anc. canton de Quettehou) : Un lieu-dit « *la maladrerie* » figure sur le cadastre, au nord du village, en bordure de l'actuelle D. 119 (parcelle D.864).

Sainte-Marie-du-Mont (anc. canton de Sainte-Mère-Eglise) : Il existait à Sainte-Marie du Mont une **léproserie Saint-Antoine des Ladres**, située au village de la Chaussée, en bordure du « Grand Chemin » de la baie des Veys. Le *Livre Blanc* de 1332 confirme l'existence, dans la paroisse, d'une chapelle des lépreux, dont le curé était le patron et l'administrateur (*In parrochia est quedam capelle leprosorium cum cura, cujus rector est patronus*).

- Existe-t-il un lien entre cette ancienne chapelle de léproserie et la chapelle de la Madeleine de Sainte-Marie-du-Mont, parfois dite « chapelle des Dunes », qui subsiste de nos jours ? Cette chapelle, qui n'est pas citée dans le pouillé de 1332 pourrait-elle correspondre au même édifice ? Comme nombre de maladrerie, on sait que celle-ci accueillait une foire annuelle, le jour de la fête de sainte Marie-Madeleine... et que son vocable est souvent indicatif. La localisation de la maladrerie de Sainte-Marie-du-Mont, au hameau de la chaussée invite toutefois à rejeter cette hypothèse.



Le village de la chaussée à Sainte Marie-du-Mont. Carte dite des ingénieurs du roi, vers 1780

Saint-Lô : Le domaine de la léproserie de Saint-Lô s'étendait sur 14 hectares de terre et comprenait plusieurs bâtiments. Auprès de la chapelle de la Madeleine, sur une vaste esplanade appelée « *le Féage de la Magdelaine* » se déroulait le 22 juillet une grande foire. Comme en de nombreuses autres foires de léproserie, une taxe était perçue sur marchands, au bénéfice des malades. Fortement délabrés, les bâtiments de la léproserie ont fait l'objet le 18 juillet 1640 d'un état des lieux concluant à la nécessité de travaux de restauration, qui sans doute ne furent jamais entrepris. La chapelle subsiste toujours, à la sortie de la ville, en bordure de la grande route de Bayeux.



Saint-Lô, chapelle de la Madeleine, site d'une ancienne léproserie

Saint-Rémy-des-Landes (anc. canton de la Haye-du-Puits) : Par une charte datant du début du XIII^e siècle, Robert de Taillefer donnait à l'abbaye de Blanchelande « *un pré appelé le pré de Gottot, depuis le clos qui fut Robert du Bosc jusqu'à la léproserie, ainsi que tout ce qu'il avait ou pouvait avoir dans ladite léproserie* ».

Saint-Lô-d'Ourville (anc. canton de Barneville-Carteret) : Un lieudit « *les maladris* » figure sur le cadastre de la commune.

Saint-Sauveur-Lendelin : Un lieu-dit « *la maladrerie* » figure sur la carte IGN.

Sauxemesnil (anc. canton de Valognes) : On a parfois supposé que le lieu-dit « *la Madeleine* » qui figure sur la carte de Cassini, au pied du Mont-Epinguet, non loin de la voir antique d'Alauna à Fermanville, pouvait correspondre au site d'une ancienne maladrerie. Ce nom ne renvoie pas en fait à établissement local mais à la maladrerie de Rouen, dotée au XI^e siècle, par Guillaume le Conquérant, de revenus sur cette portion de la forêt de Brix. L'hypothèse de l'existence d'une léproserie à Sauxemesnil, au lieu-dit « *la Coucourie* » a aussi été évoquée.



Sénoville (anc. canton de Barneville-Carteret) : Une petite série de lieux-dits « *la lairie* », « *la lairie du chemin* », « *la lairie du carrefour* » figure sur le cadastre de la commune, en bordure de la D. 131. Le toponyme « *lairie* » renvoi peut-être ici au terme "ladrerie" et pourrait désigner un établissement pour lépreux (?).

Sottevast (anc. canton de Bricquebec) : Le lieu-dit « la maladrerie », figure sur la carte IGN et sur le cadastre actuel.

Théville (anc. canton de Saint-Pierre-Eglise) : La « *maladerye de Téville* » est citée à plusieurs reprises dans le journal de Gilles de Gouberville (1549-1562) et le lieu-dit « *les maladries* » figure sur cadastre actuel de la commune (parcelle B.03 et voisines), jouxte « *les Louteries* ». Cet établissement fut probablement supprimé à une date précoce et remplacé au XVII^e siècle par une école, fondée en 1662 par Guillaume Renouf, « *sieur de la Madeleine* », au village de Sauxtourps.



Le Theil (anc. canton de Saint-Pierre-Eglise) : Une série de lieux-dits « *la maladrerie* », « *les maladries* », « *la maladrerie du chemin* »... figure sur le cadastre actuel de la commune du Theil, au nord-est du village, en bordure de la « *chasse de la maladrerie* », sur le tracé de la voie antique d'Alauna au Cap-Lévy de Fermanville, dans un environnement jadis forestier.

Torigni-sur-Vire : Le lieu-dit « *la Maladrerie* » figure sur la carte IGN, au sud-ouest du bourg, sur le point culminant de la commune, et désigne toujours le chemin y conduisant. L'établissement a été réuni en 1696 à l'hôpital de la ville.

Tourlaville : Une chapelle de la Madeleine, peut-être dépendance d'une ancienne maladrerie, est citée à Tourlaville dans le pouillé de 1332.

Vasteville (anc. canton de Beaumont-Hague) : La Chapelle de la Madeleine subsistait encore sur la lande de Vasteville en 2010 mais a été détruite depuis. Sa position à l'écart du village, non loin d'un axe routier, et son vocable de la Madeleine conviendraient bien à une ancienne léproserie, mais nous n'en avons pas la certitude. Le pouillé de 1332, mentionne deux chapelles à Vasteville, mais n'en précise ni le vocable ni la fonction.



La chapelle de la Madeleine de Vasteville sur une photographie ancienne (G. Sorel/Vikland)

Vauville (anc. canton de Beaumont-Hague) : le chartrier de l'ancien prieuré Saint-Michel du Mont de Vauville contient un acte, datant probablement du début du XIII^e siècle, mentionnant une donation effectuée par Guillaume de Vauville au profit des lépreux de la paroisse. Un autre acte, daté vers 1220 cite, parmi d'autres éléments localisés à Vauville, la maison des lépreux.

Vesly (anc. canton de Lessay) Un document de 1452 mentionne le « *Chemin tendant de l'église dudit lieu de Velly à la maladrerie dudit lieu* » ?

Synthèse

Cette liste des maladreries cotentines ne constitue probablement encore qu'une recension partielle, ne listant qu'une partie seulement des établissements pour lépreux ayant existé en Cotentin à l'époque médiévale. Elle comprend dans le même temps un certain nombre de localisations incertaines, qu'une étude plus développée permettrait peut-être d'invalidier. Comme nous l'évoquions en introduction, nous invitons chaque lecteur, sur son propre ordinateur, à partir lui-même en quête de nouvelles mentions toponymiques susceptibles d'enrichir le corpus...

Les observations que l'on peut déduire des cas présentés restent globalement conformes à celles qui ressortent d'autres inventaires régionaux et des études générales consacrées aux maladreries médiévales.

Le choix des vocables met nettement en avant la figure tutélaire de sainte Marie-Madeleine, suivie d'assez loin par Thomas-Becket, saint Blaise et saint Clair, dans un palmarès qui recoupe la liste des saints patrons habituellement privilégiés dans toute la Normandie et au-delà. La localisation des sites identifiés, à l'extérieur du village ou du bourg, en bordure d'une route de quelque importance, offre une autre caractéristique récurrente de ces établissements. La relégation fréquente des maladreries à l'écart des vivants, en limite de paroisse, dans des espaces boisées, des landes ou d'autres terres « *vaines et vagues* », ne résulte probablement pas seulement de la volonté de tenir les lépreux à l'écart ; il faut tenir compte aussi du mode de gestion de ces léproseries rurales, dont le financement et l'usage pouvaient souvent se répartir entre les populations de plusieurs villages voisins. L'éloignement, tout relatif, des léproseries (à quelques kilomètres de l'église au maximum)

n'empêchait donc pas certaines formes de connivences, leur implantation aux confins les plaçant même au centre d'un réseau de coopération inter-paroissial. L'association souvent constatée entre les foires rurales et les maladreries, leur position en bordure des principaux axes routiers, suggèrent bien qu'il s'agissait de lieux de passage, de rencontre et d'échanges commerciaux. Le paradoxe est troublant, lorsqu'on se rappelle que la fréquentation des foules et la vente des produits de leur exploitation agricole étaient interdites aux lépreux du diocèse ! Mais les foires de léproserie étaient réellement si nombreuses que l'on doit admettre le rôle actif et dynamique qu'ont exercé ces établissements dans le maillage des campagnes par un dense réseau de pôles d'échanges commerciaux.

L'une des principales leçons de cette étude, demeurée très superficielle, réside bien dans la perception qu'elle contribue à nous donner d'un temps du territoire où dominait une forme presque paroxystique de proximité. Un paysage à la Breughel, intensément peuplé, densément structuré et finalement très bien équipé, mais où l'encadrement des individus s'exerçait sans doute souvent comme une contrainte. Nous aurons l'occasion d'approfondir cette réflexion en élargissant l'étude, au cours des prochains jours, à d'autres équipements charitables.



Synthèse : localisation des sites identifiés sur la carte de Mariette de la Pagerie

Les hôtels Dieu du Cotentin médiéval

A la différence des maladreries, normalement réservées aux seuls lépreux, les hôtels Dieu médiévaux assurent **l'accueil de malades et de pauvres infirmes** (qui sont logés, nourris, et blanchis), mais aussi des **passants et des pèlerins**, des **femmes en difficulté** (filles mères sur le point d'accoucher, prostituées en retraites pascals...), des *enfants abandonnés*...

On considère que ces établissements sont hérités des *xenodochia* du haut Moyen-âge, un type d'établissement apparu à Rome au IV^e siècle. Leur création visait à répondre aux textes conciliaires, incitant les évêques de chaque diocèse à **offrir un asile** aux « *peregrini, pauperes et infirmi* ». Leur multiplication a beaucoup contribué au développement des réseaux d'échanges, à la circulation des hommes et des idées durant l'époque mérovingienne.

Au début du XIII^e siècle, l'organisation des hôtels Dieu tend à **s'institutionnaliser**. L'ordre du Saint-Esprit, fondé à Rome en 1204, essaime en Occident et reçoit la gestion de nombreux sites. A Coutances, Hugues de Morville fonde en 1217 un nouvel hôpital diocésain, soutien les établissements de son diocèse et en renforce l'encadrement.

Contrairement aux léproseries, qui sont principalement des établissements ruraux, les hôtels Dieu sont généralement **implantés en ville**. Leur fondation, lorsqu'elle est documentée (comme à Cherbourg au XI^e siècle, Coutances au XIII^e siècle ou Valognes au XV^e siècle), est souvent indicative d'un essor urbain.

Barfleur

La première attestation de l'hôtel-Dieu de Barfleur se trouve dans un arbitrage de **l'évêque Vivien de Coutances** (1202-1208) attribuant une part des revenus (dîmes) de la paroisse à cet établissement. Le deuxième signalement correspond à une donation faite en 1218 au profit des lépreux, par **Guillaume Fossard** avec l'agrément de Gilbert Cosket. De nouvelles aumônes en faveur de la Maison Dieu de Barfleur sont effectuées avant 1223 par **Guillaume et Richard Folliot**, frères, avec l'entremise de l'évêque de Coutances, sur une pièce de terre dite « *les grosses roches* », située entre Barfleur et Carneville. Une autre donation est enregistrée pour l'année 1290 (Guillaume Devaindis, prêtre, pour le don d'un terrain à Saint-Vaast où établir une grange).

Le premier pouillé du diocèse de Coutances, dit *Livre Noir*, précise vers 1251-1274 que la moitié des dîmes de la paroisse revenait à l'hôtel Dieu de Barfleur. D'après le pouillé de 1332, le prieur de l'hôtel Dieu, était nommé par le chapitre cathédral de Coutances. Outre son rôle d'administrateur de l'établissement, il avait la charge de desservir l'église paroissiale. Ainsi Guillaume Barbey en 1428, Jean Avoine en 1451... **étaient-ils à la fois prieur de l'hôtel Dieu et curé de Barfleur** (Abbé BELLOT, Louis DROUET, « *Notice historique sur la ville de Barfleur* », *Mémoires de la société académique de Cherbourg*, p.308, p. 314, 316-318). Selon d'anciens témoignages, l'Hôtel Dieu de Barfleur était situé dans **village de la Bretonne**, de l'autre côté du port.



Barfleur, plan MAGIN (milieu du XVIIIe siècle)

Carentan

La fondation de l'hôtel Dieu de Carentan intervient le 21 décembre **1362**, à l'initiative de **Robert Vibert et Thomasse**, sa femme, bourgeois de la ville. Le but de cette fondation était de **soigner les pauvres malades, les femmes grosses, d'ensevelir les morts et de célébrer des messes et offices en l'honneur de sainte Anne et de saint Nicolas**. A cet effet, les fondateurs donnèrent un manoir situé derrière l'église Notre-Dame. Leur fondation fut placée sous l'autorité des frères Trinitaires déjà établis depuis le XIIIe siècle au prieuré de la Perrine (commune du Désert), « *affin qu'en iceluy hostel-Dieu les pauvres de Dieu soient receus, couchez, gardez, recuz o leurs visitez les paouvres femmes grosses gesir en gésine estre gardées, visitées, gouvernées. Les morts enseveliz et les œuvres de miséricordes faites et accomplis et Dieu servy et honoré tant de messes que d'autres offices divins selon le revenu en iceluy hostel appartenant a l'aide de Dieu, de Nostre Dame Ste Anne, St Nicollas et de toute la cour de paradis* ».

Cherbourg

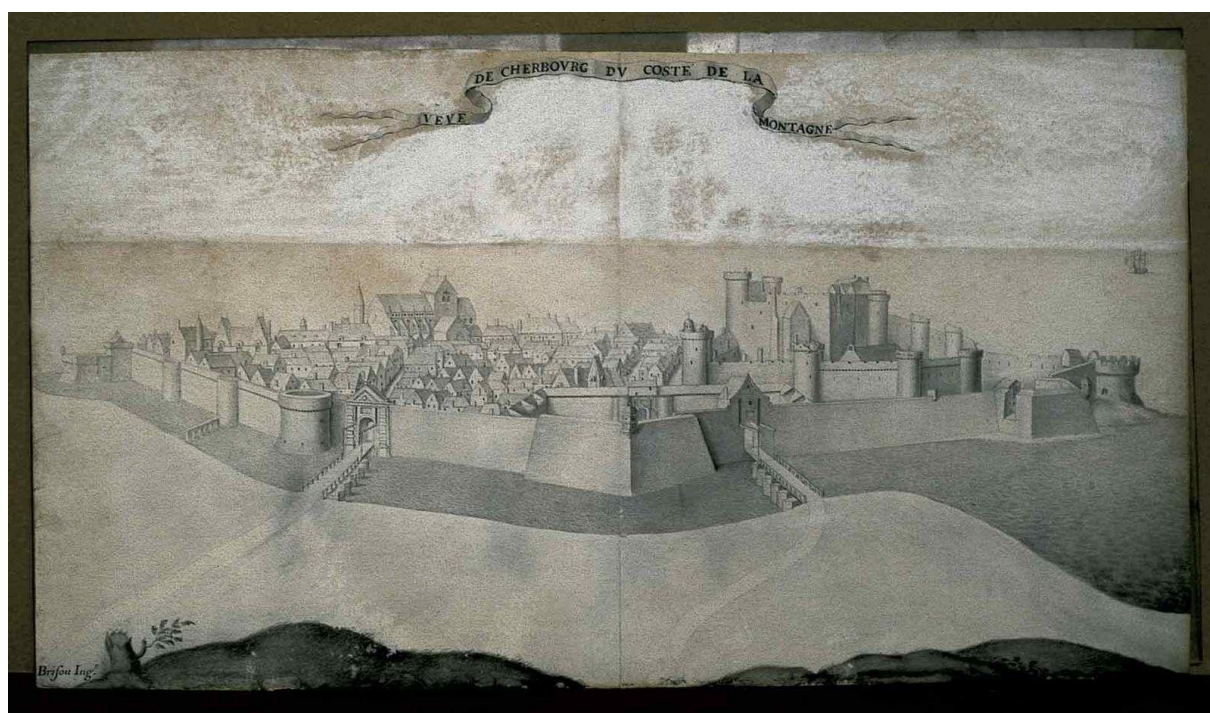
Une tradition véhiculée au XIIe siècle par **le poète Wace** attribue la fondation de l'hôtel Dieu de Cherbourg à Guillaume le Bâtard, le futur conquérant de l'Angleterre, l'an 1053. Il aurait dans le même temps créé les hôpitaux de Bayeux, Caen et Rouen, destinés aux « *mésahaigniez* » (estropiés), « *non poanz* » (impotents), « *langoros* » (langoureux) et « *non veans* » (aveugles).

La réalité de cette fondation du XIe siècle semble confirmée par **d'autres mentions postérieures**. On sait en particulier que la Maison Dieu de Cherbourg bénéficiait de droits étendus sur la forêt de Brix et percevait des rentes sur le « *fief au lardier* », une institution fiscale de prélèvement sur les cochons mis en libre pâture dans la forêt, administrée par le trésor ducal. En échange, les gestionnaires de l'hôtel-Dieu avaient la charge d'organiser le transport par charroi des lards livrés au château de Cherbourg. En tant que « *francs pasnagiers* » de la forêt de Brix, le prieur de Cherbourg pouvait aussi mettre ses bêtes en libre pâture dans les forêts et y prendre du bois pour son chauffage et ses constructions. Selon une enquête menée en 1318, le prieur de l'hôtel-Dieu avait rang de capitaine des bourgeois de la ville, en charge de la garde du château ; en temps de siège il est précisé

que ces derniers devaient effectuer des sorties pour brûler les « *chariots, béliers et autres instruments de guerre* ». Ce qui est attesté également est que ce sont les échevins et bourgeois de Cherbourg qui se réunissaient pour élire le prieur en charge de l'établissement. Il s'agissait donc bien d'une institution « *communale* », instituée par le pouvoir ducal mais administrée par des bourgeois, organisés en milices pour la défense de leur ville.

Cet établissement, initialement établi hors de la ville, **à la Bucaille**, fut **déplacé intra-muros** (rue Tour-Carrée, auprès de l'église de la Trinité) en 1304 par son prieur, nommé Jean Cabieul, après qu'une enceinte urbaine ait été édifiée à Cherbourg par le pouvoir royal. Jean Cabieul y fonda, en 1316, une chapelle vouée au roi Saint-Louis. Sous Napoléon III, en 1859, les bâtiments sont détruits et l'hôpital est déplacé rue du Val-de-Saire.

Encore en 1627, il est question des « *pauvres soldats estropiés, mathelots et autres passants auxquels il devra fournir vivre et logement pour 24 heures ou, en cas de besoin, jusqu'à complète guérison* ».



Cherbourg, vue cavalière, vers 1680

Bibliographie sommaire

- Mme. RATEAU-DUFRESNE, Histoire de la ville de Cherbourg et de ses antiquités, Paris, 1740, p. 30-32 ;
- M. de PONTAUMONT, Documents pour servir à l'histoire de la ville de Cherbourg, Cherbourg, c. 1850-1870, p.1-7 ;
- G. AMIOT, Inventaire analytique des archives de la ville de Cherbourg, antérieures à 1790, Cherbourg, 1900, p. 283-284 ;
- Chanoine LEROUX, « Documents concernant l'hôtel-Dieu de Cherbourg », Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, t. XVII, 1905, p. 289-376.

Coutances

L'histoire de l'hôtel Dieu de Coutances a fait l'objet d'une excellente monographie de Paul Lecacheux (*Essai historique sur l'hôtel-Dieu de Coutances, vol. I, Paris, 1895*). Il fut fondé en juillet 1209 par Hugues de Morville, en l'honneur de l'Esprit Saint, de la Vierge Marie, des apôtres Jacques et Jean, et de saint Antoine confesseur, pour **l'assistance aux pauvres et aux pèlerins** (*ad susceptionem pauperum et peregrinorum*). L'établissement bénéficie de nombreuses donations de la part de son fondateur et des membres de sa famille. C'est ainsi qu'en 1219, l'hôtel-Dieu reçoit d'Herbert de Morville, frère de l'évêque Hugues d'important revenus sur la paroisse de Morville. En 1257, l'établissement reçoit aussi du roi saint Louis un droit de libre panage pour quarante porcs dans la forêt de Brix.

Les frères et les sœurs chargés de cet établissement étaient placés sous la direction d'un prieur. On trouve mention en 1250 du réfectoire et de la cuisine située au bout (*quoque que est in buto ejusdem refectorii*). L'établissement possédait aussi **moulin** sur le rivièrè Souilles. Reconstitué une première fois après la guerre de Cent ans, puis une nouvelle fois au XVIIe siècle, l'hôpital actuel n'a conservé de médiéval que la tour de clocher de sa chapelle Saint-Jacques, datant de la fin du XVe siècle.

Néhou

L'origine de l'hôtel Dieu de Néhou est liée à la création, vers **1105** d'une collégiale implantée auprès de son château par Richard de Revièrs, seigneur des lieux. Cette collégiale regroupait un petit groupe de prêtres, également chargés de la desserte de l'école et de la chapelle seigneuriale. Il faut préciser que Néhou avait alors rang de bourg, disposait de marchés hebdomadaires et de halles aux marchands. Ce bourg était situé au pied du château, à l'écart du village actuel, auprès du pont de Sainte-Colombe. La chapelle Saint-Eloi de l'Hôtel-Dieu est encore citée en 1283, lorsque « *la donaison de la chapelle de l'ostel Dieu* » (c'est-à-dire le droit de nomination des prêtres desservants) fut attribuée à l'une des trois héritières de la baronnie. En 1332 en revanche, il n'est plus question que d'une chapelle « *qui fut l'ancien hôtel Dieu* ». Les vestiges de celle-ci subsistaient encore à la fin du XIXe siècle, **auprès des ruines du château de Néhou**, définitivement effacées vers 1904 lors de la construction d'une nouvelle minoterie, devenue ensuite centre d'équarrissage.



Néhou, vue de l'ancien château (peinture murale, XVIIe siècle)

Saint-Lô

La première attestation de l'hôtel-Dieu de Saint-Lô remonte à l'an 1225, par un acte établissant que celui-ci avait à l'origine été fondé par les bourgeois de la ville. **L'évêque Hugues de Morville**, légiférant en sa faveur, lui octroi cette année-là de nouveaux statuts. L'établissement était voué à Notre-Dame. Sa chapelle était desservie par un prêtre, nommé par les chanoines augustins de l'abbaye de Sainte-Croix de Saint-Lô.

Valognes

La fondation de l'hôtel Dieu de Valognes remonte en l'an 1497. L'initiative en revient à **Jean Lenepveu**, prestre, bourgeois manants habitant du lieu, qui fit à cet effet don *d'une maison et mesnage contenant deux vergées ou viron rüe Levesque bornez par laditte rüe, le douy et le clos du*



Manuscrit enluminé au XVe siècle pour Jeanne de France, dame de Valognes (Londres, Harely mss 4373)

Gisors. Jean Lenepveu était le confesseur de **Jeanne de France**, comtesse de Roussillon, dame de Mirebeau et de Valognes, fille naturelle de Louis XI et veuve de l'amiral Louis de Bourbon. Soucieux d'asseoir plus solidement sa fondation, il obtint de cette dernière le don d'une acre de terre ou environ pour la fondation de l'hôpital, église, maison Dieu et cimetière, située dans le Clos du Gisors, attenantes à son propre ménage. En retour cependant, Jeanne de France exigea de se faire reconnaître fondatrice dudit hôpital et maison Dieu, et le privilège de pourvoir et présenter au gouvernement d'icelle en lieu et place de l'abbé de Notre-Dame-du-Vœu. Elle demanda aussi à ce qu'elle-même, ainsi que son défunt époux et les membres de sa famille, soient associés à toutes les messes, prières et oraisons

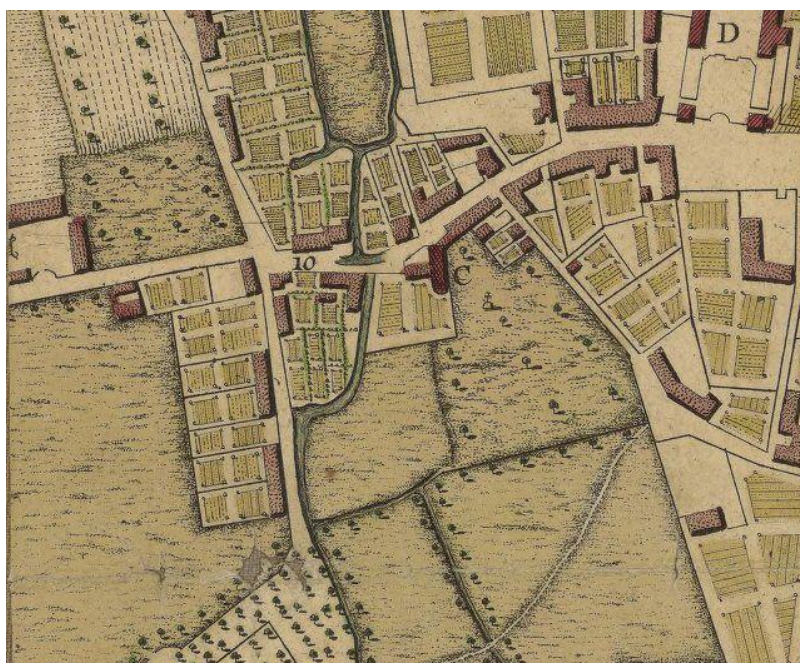
dites dans la chapelle. Le **contrat de donation que la dame de Valognes fit établir en date du 28 janvier 1499**, précise encore que cet établissement serait édifié sous l'honneur et *révérence de Nostre Dame et de toute la cour céleste*, et stipule que son cimetière serait commun à *tous les bourgeois et habitans dudit Vallongnes a y estre inhumez et ensépulturez*. Jean Lenepveu se voyait par le même acte reconnu prieur, administrateur et gouverneur de la nouvelle fondation. Il avait pour charge d'employer les revenus dont il disposait à la construction des bâtiments ainsi qu'à *sustenter, recueillir, loger et alimenter les pauvres personnes qui illec viendront et afflueront*. L'autorisation de bâtir la chapelle fut octroyée le **15 août 1499 par Geoffroy Herbert**, évêque de Coutances. Cette création se vit en outre soutenue par les principaux notables de la ville, tels le sieur Jallot qui fit don de vitraux, Guillaume le Tellier, baron de la Luthumière, Robert d'Anneville, seigneur de Chiffrevast, ou Gautier de Ricarville, capitaine de Valognes.

L'acte primitif de fondation daté du 25 février 1497 ajoute encore que cet hôtel Dieu avait pour destination de *recueillir, nourrir et gouverner les pauvres personnes, pèlerins, passants et autres nécessiteux et indigents et accomplir les œuvres de miséricordes*. Une inscription en caractères gothiques, visible en façade de l'édifice, porte quatre vers rimés : « *Vous qui passez devant ce lieu / Elargissez vous de vos biens / Il est constant pour Hôtel Dieu / De sustenter pauvres chrétiens* ». La vocation du lieu est également précisée dans la permission donnée pour sa création par l'ordre des

hospitaliers, en date du 5 octobre 1497, précisant qu'il aurait pour fonction de recevoir les pauvres, les voyageurs et les infirmes ainsi que les vieillards déclinant, les orphelins et les bâtards abandonnés (*ad recipiendum pauperes transeuntes et infirmos ut ibidem de morte prima Capita reclinent, et orphanos projectos, et infantes bastardos*).



En 1687, lors de la construction d'un nouvel hôpital, les habitants du quartier se mobilisent **contre la désaffectation de l'édifice**. Ils en entreprennent alors, à leurs frais, une **restauration de la chapelle**, qui fut des mieux réparée et décorée. Il n'empêche que l'autorisation d'y maintenir les offices sera, finalement refusée, et les biens de l'hôtel-Dieu rattachés à ceux du nouvel hôpital de Valognes. Suite à la stupide révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV (1685), le cimetière protestant (où l'on avait inhumé 9 personnes depuis 1558) « *qui contenait une perche et demi et jouxtait l'enclos du cimetière de l'hôtel Dieu* » fut aussi abandonné. Passée la Révolution, l'hôtel Dieu devient un casernement militaire, puis, peu avant 1880, est affecté à un **dépôt d'étalon**. Il abrite depuis 2002 le **centre culturel** de la ville de Valognes.



L'hôtel-Dieu de Valognes sur le plan Lerouge (1767)

Dans leur état actuel, les bâtiments de l'ancien hôtel-Dieu regroupent une longue aile sur rue et une chapelle en retour, située sur l'arrière du bâtiment. Celle-ci se compose d'un long vaisseau de cinq travées, se terminant à l'est par un chœur polygonal à trois pans. L'aile sur rue a été entièrement remaniée au XIXe siècle et **ne présente plus aujourd'hui une lisibilité apparente des structures médiévales**. Sa façade intègre cependant un **puits ancien**, conjointement accessible depuis l'intérieur et l'extérieur du bâtiment, ainsi que des fragments de pierres tombales en remploi et l'inscription que nous avons signalée précédemment. Les travaux engagés en 2002, dans le cadre de l'aménagement du centre culturel de la ville de Valognes, ont donné lieu à diverses observations

archéologiques. Le décaissement des sols a en particulier permit de dégager, à 1 mètre 40 en retrait par rapport à l'alignement sur rue de l'édifice actuel, les assises du mur de façade primitif de la chapelle, avec le seuil de son portail d'entrée. Au niveau du chœur, il a été possible également de repérer la trace d'un **emarchement**, indiquant que celui-ci se trouvait surélevé de plusieurs dizaines de centimètres par rapport à la nef. Des traces de **polychromies**, recouvertes par un badigeon, ont été repérées en plusieurs endroits. Mais le fonctionnement de l'édifice peut surtout se déduire des anciennes ouvertures, le plus souvent obstruées, qui distribuaient cette chapelle et lui permettaient de communiquer avec plusieurs bâtiments accolés. En plus de l'entrée sur rue, qui se trouvait au centre de la façade occidentale, un grand portail ouvrait sur le flanc sud de la nef. Constitué d'un haut arc brisé aux piédroits chanfreinés celui-ci était surmonté d'une inscription latine versifiée en caractère gothique, dont la première ligne : *Hic est pauper domus ...* précisait à nouveau la vocation du lieu (cette inscription est malheureusement tombée au sol et s'est brisée en deux morceaux, suite à l'effondrement d'une poutre durant le week-end du 21 au 22 septembre 2002. Elle est aujourd'hui déposée à la bibliothèque municipale). D'après les traces d'arrachements encore visibles, il apparaît que ce portail sud était précédé par un porche aux proportions assez monumentales. A une date non définie, celui-ci a été détruit et intégré dans un nouveau bâtiment, placé en équerre contre le flanc sud de la chapelle. Des corps avaient été inhumés partout dans le sol de la chapelle et de la cour, à l'intérieur de lincoils et de cercueils en bois dont on pouvait identifier la matière putréfiée.

Autres petits établissements charitables

Parmi les établissements voués à l'accueil des nécessiteux, dans la trame serrée des relais hospitaliers maillant le territoire, figuraient aussi de **grandes abbayes**. Les fondations bénédictines du règne de Guillaume le Conquérant (Montebourg, Lessay et Saint-Sauveur-le-Vicomte), augmentées des nouvelles communautés canoniales nées au milieu du XII^e siècle (Blanchelande, Notre-Dame-du-Vœu), jalonnaient la presqu'île. S'ajoutaient à ces établissements religieux un semi de **petites dépendances monastiques**, les **prieurés**, normalement sujets, comme l'abbaye mère, au devoir d'assistance et d'hospitalité. Beaucoup avaient surtout une vocation agraire, disposaient de terres et de rentes, organisaient des foires, patronnaient ou desservaient des sanctuaires paroissiaux. Ceux de Saint-Côme-du-Mont, d'Héauville et de Saint-Germain-des-Vaux, servaient de relais de déplacement vers l'Angleterre aux communautés de Cluny, de Marmoutier et de Cormery. D'autres, plus modestes, doués d'une solitude propice, voyaient inscrit dans leur statut un devoir particulier de secours et d'accueil pour les voyageurs égarés. Nous en identifions quatre dans le Cotentin :

Iles des Ecréhou

Un prieuré cistercien de l'abbaye du Val-Richer fut fondé en 1203 par Pierre de Préaux, « *gardien des îles* », sur l'archipel des Ecréhou. Cette fondation réactivait probablement un établissement religieux antérieur. Au cours de fouilles archéologiques menées sous la direction de Warwick Dodwell a été identifié, sous les vestiges de l'église du XIII^e siècle, un **sanctuaire** antérieur, bâti en appui sur un menhir couché et partiellement enfoui. Il s'agissait d'un **bâtiment formé de trois cellules**, interprétées comme une petite église, une salle et un dortoir, et leur construction a été attribuée à l'époque carolingienne. Ainsi que nous l'avons développé dans un article sur l'abbaye de Portbail, il n'est pas improbable que l'on ait implanté, dès le VI^e siècle, sur l'île dite de Marmoutier, un ermitage dépendant de ce monastère. Mais ce qui nous intéresse surtout ici est la précision donnée par un document de 1309 indiquant que le prieur, établi aux Ecréhou en compagnie d'un moine et

L'isolement du prieuré, mais surtout son emplacement auprès de l'actuelle route départementale D.87, une ancienne voie romaine dite *via publica* dans l'acte de fondation (voie publique ou voir royale), donnait sens à cette **pratique de l'hospitalité**. On trouve de fréquentes allusions à la difficulté de s'orienter sur ce grand chemin forestier dans le journal d'un habitant des proches environs, **Gilles de Gouberville**, seigneur du Mesnil-au-Val. Le 31 octobre 1553 il note par exemple : *« Le dit jor après diner, viron une heure de nuyct, passèrent par céans maistre Gilles Dancel, Guillaume Cabart le jeune Collas Groult et Pierres Barbey, de la Bonneville, lesquelz s'estoyent esgarés en venant de Vallongnes »*.

Barnavast

Les frères bénédictins du prieuré de Barnavast, à Teurtheville-Bocage, dans la **forêt de Montaigu**, exerçaient une semblable **fonction d'hospitalité**. A propos de cet établissement, on connaît



également un amusant récit de bandit de grand chemin, Jehan Filleul, résidant à Tamerville, qui fut poursuivi « à Barnavast en la forest » par le vicomte de Valognes, puis découvert en l'ermitage de Barnavast « dont il leur eschappa tout nu et s'enfuy ». Nous étions en 1413.

La chapelle du prieuré, vouée à Saint-Martin, présente beaucoup d'**intérêt archéologique**. Elle contient dans ses maçonneries un bloc antique en remploi, avec des traces d'épigraphie provenant d'un **temple au dieu Mars**. Les murs contiennent aussi un grand nombre de fragments de sarcophages mérovingiens en remploi. Il est fréquent que les prieurés du Cotentin fondés à l'époque ducal révèlent un passé antérieur aux incursions bretonnes et scandinaves du IX^e siècle. Plusieurs sont probablement hérités des *xenodochia* du haut Moyen-âge.

Barnavast

Le prieuré de la Perrine

Nous avons déjà évoqué, à propos de la maladrerie du Désert, le prieuré de la Perrine, fondé au XIII^e siècle par les barons du Hommet. Par un acte de l'an 1258 Perrine du Hommet, sœur de Guillaume, « *augmenta la dot, en imposant aux religieux l'obligation de sonner la cloche pendant leurs repas, afin d'inviter les pèlerins et les voyageurs à venir les partager, et jouir de l'hospitalité du couvent* » (Abbé Lecanu). La situation de cet ancien prieuré, en bordure immédiate de la grande voie antique de Carentan à Saint-Lô (Briovere), en faisait un point de relai privilégié.



Prieuré de la Perrine

ANNEXE

L'hôtellerie de Saint-Sauveur-le-Vicomte

A la fin du XII^e siècle, le bourg de Saint-Sauveur en pleine expansion fut doté d'une hôtellerie, destiné à l'accueil des voyageurs, des pauvres et des malades, placé sous l'invocation de saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Cet établissement charitable avoisinait de très près la maladrerie du Mont-de-Rauville, situé en amont de la chaussée de Saint-Sauveur, à moins d'un kilomètre de là. Sa fondation, vers 1180, revient à **Léticie**, veuve de Jourdain Tesson, qui fit don à la « *maison de saint Thomas martyr* » une mesure de terre avec courtilage, au bourg de Saint-Sauveur, près des maisons des foulons. D'autres franchises furent accordées à l'administrateur nommé pour sa gestion (*le custos hospitalaria*).